

■ L'ALSH (centre de loisirs) :

- Informations :

Le centre de loisirs ouvrira ses portes le **8 juillet 2019**. Il compte **36 places** : 12 places pour les enfants de 3 ans à 6 ans et 24 places pour les enfants de 6 ans à 12 ans.

Accueil du matin : 7h15-8h45

Départs/Arrivées : Avant le repas : 11h30 -11h45

Après le repas : 13h15 - 13h30

Accueil du soir : 17h - 18h45

Les activités se déroulent de 9h à 11h30, et de 13h30 à 17h. Le repas a lieu de 11h45 à 13h15 au restaurant scolaire.

La tarification est calculée en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales, selon le tableau suivant :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX HORS PRIX DU REPAS	
	Prix de journée Accueil du matin et du soir inclus	Prix de demi-journée Accueil du matin ou du soir inclus
0 - 599	8,20 €	4,95 €
600 - 799	8,70 €	5,25 €
800 - 1051	9,70 €	5,80 €
1052 - 1299	10,25 €	6,15 €
1300 et +	10,80 €	6,50 €
HORS QF	15,00 €	9,00 €

- Inscriptions :

Les réservations se font exclusivement sur internet via un portail famille. Pour pouvoir inscrire vos enfants, vous devez donc avoir créé un compte sur le portail famille.

Pour créer votre compte, merci de remplir la fiche de renseignements que vous trouvez sur le site internet de la mairie (www.boisgervilly.fr) ou que vous pouvez retirer en mairie.

Vous devez ensuite la redéposer en mairie ou l'envoyer par mail à l'adresse : centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr avec votre attestation CAF afin que le service puisse créer votre compte.

L'ensemble des informations sur cette fiche doivent être complétées, notamment l'adresse mail, indispensable à l'envoi du lien pour la création de votre compte.

Quand votre compte sera créé par la commune, vous recevrez un mail pour vous connecter sur le portail famille, finir de remplir les informations et joindre les pièces obligatoires pour la constitution du dossier.

Les réservations ou annulations doivent être absolument faites 8 jours avant la date souhaitée (par exemple le dimanche 30 juin pour le lundi 8 juillet). Une réservation ne vaut pas acceptation. Après avoir fait une réservation, le service la traitera et vous serez informé de la validation de l'inscription.

- Recrutement :

Le centre de loisirs ouvrira ses portes le 08 juillet 2019. Il sera ouvert du 08 juillet au 02 août et du 19 août au 30 août 2019. Si vous êtes titulaire d'un BAFA ou bien stagiaire BAFA et que vous souhaitez postuler, merci d'envoyer votre candidature à la mairie : 21, rue Théodore Botrel ou bien par mail : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr

■ Recensement 2019 :

Il a permis de fournir les données suivantes :

- Nombre d'habitants = 1705

- Nombre de logements = 684. Soit, 2,5 habitants par logement.

- Nombre de logements total = 726 logements (dont 4 % de logements vacants, ce qui est très faible et 12 résidences secondaires)

- Répartition en % :

- Logement avec 1 personne = 25%

- Logement avec 2 personnes = 34%

- Logement avec 3 personnes = 13%

- Logement avec 4 personnes = 20%

- Logement avec 5 personnes = 7%

- Logement avec 6 personnes = 1%

■ Départ en retraite :

Vendredi 26 avril, le Maire, Bernard PIEDVACHE, les Adjointes et le CM recevaient Louïsette DELAUNAY à l'occasion de son départ à la retraite le 1^{er} avril. C'est entourée de son mari, de ses collègues de travail et amis que la retraitée a écouté le maire retracer sa carrière. Après dix-sept ans dans la restauration, Louïsette a débuté le midi à la cantine de l'école publique qui, à l'époque était gérée par les parents d'élèves, elle a aussi effectué des remplacements d'ATSEM grâce à un contrat emploi solidarité de l'époque. En 2001, elle est embauchée à la restauration et au ménage et, en 2004, devient agent d'entretien à temps complet. Durant son activité elle a eu en charge les locaux de la commune : mairie, école, salle polyvalente, bibliothèque, salle des sports... « C'est un moment de reconnaissance après ces années au service de la collectivité où vous avez su vous organiser et prendre les bonnes initiatives avec efficacité et discrétion » a déclaré le Maire. Une nouvelle vie qui commence entourée de Pierre, son mari, ses enfants et petits-enfants, sa famille et ses amis. Après avoir reçu les cadeaux d'usage (bouquet et un cadre souvenir), Louïsette DELAUNAY, très émue, a remercié les personnes présentes. Elle est remplacée dans sa fonction par Oksana LE PAN.



■ Mairie :

A compter du 1^{er} juin 2019, la mairie sera ouverte le lundi et sera fermée le mercredi.

■ Travaux sur la commune :

- Dans le but d'améliorer la sécurité dans le bourg le mobilier urbain endommagé (potelets, barrières) a été remplacé.
- Le nettoyage du béton désactivé a été réalisé au niveau de la première tranche de l'aménagement du bourg dans les rues de Brocéliande, Pierre LEGAULT et place de L'Eglise, par l'entreprise BREMAT Environnement. Elle a utilisé de l'eau chaude à 65° avec une pression de 286 Bar sans aucun produit... L'eau a été réaspirée, l'opération s'est terminée par un rinçage.



■ Recensement militaire :

Tous les jeunes, garçons et filles, nés en **avril, mai, juin 2003**, sont invités à se faire recenser à la mairie avant le 30 juin 2019, munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire (entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois).

Une attestation de recensement leur sera ainsi délivrée qu'il sera primordial de conserver précieusement. En effet, une copie de cette attestation leur sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...).

■ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

- Le conseil d'administration a approuvé les comptes de gestion et administratifs 2018, et a voté le budget primitif 2019 ainsi que les subventions aux associations suivantes :

CCAS	MONTANTS en €
Club du Bois Joly	700,00
Banque Alimentaire	200,00
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 100,00
ADMR portage des repas	1 900,00
Restos du cœur	100,00
IME L'Espoir	1 000,00
TOTAL SUBVENTIONS CCAS	6 000,00

- Le CA a voté le budget de fonctionnement en équilibre d'un montant de 44 103,57 € et le budget d'investissement comme suit :

- Dépenses : 14 250 € - Recettes : 62 007,19 €

Le repas annuel du CCAS, du 30 mars, préparé par les membres du CCAS et le traiteur M. COULON Olivier, de Caulnes, a rassemblé 71 personnes de plus de 70 ans.

Le CA a décidé de rénover le logement 8 bis, place de l'Eglise, travaux de peinture par l'entreprise EVEN, de Boisgervilly, et d'autres travaux (électricité, plomberie) par le service technique de la commune.

- Composition du CCAS :

Président : Bernard PIEDVACHE maire ;

Membres : Eliane BERTHELOT, adjointe en charge de l'aide sociale, Pierre-Yves TREGOUËT, Florence SAUVE, Sandra LEVEAU, Sandrine AUBREE, Mélina LEFEUVRE, Michèle MORIN, Paulette JALLIER, Daniel LEBRUN, Joël GUINARD, Christine GET et Guillemette CARISSAN.

INFOS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal : les principales délibérations du CM.

Séances des 7 février, 7 mars, 4 avril et 2 mai 2019

■ Mobilier urbain :

- Le CM décide de retenir l'entreprise KANGOUROU, pour la pose du mobilier urbain (potelets, barrières), pour un montant de 1 780 € HT.
- Et de retenir l'entreprise PLAS ECO pour l'acquisition de deux tables de pique-nique pour un montant de 1740,89 € HT.

■ Salle polyvalente :

Le CM décide de retenir l'entreprise OUEST COLLECTIVITES pour l'acquisition de mobilier (tables et chaises), pour la salle polyvalente, pour un montant de 3 322,25 € HT.

■ Etang et city park :

Le CM décide de retenir l'entreprise SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN pour l'acquisition de jeux pour l'étang et le city park pour un montant maximum de 22 447,82 € HT.

■ Rétrocession de chemins ruraux :

Suite au bornage réalisé par le Cabinet ALLAIN, le CM décide d'intégrer dans le domaine public communal, les chemins ruraux rétrocédés gratuitement à la commune par leurs propriétaires.

- La longueur de voirie communale en campagne s'élève à 24 621 ml.

- La voirie urbaine étant identique : 5 509 ml.

- La longueur totale des voiries de la commune s'élève à 30 130 ml.

■ Lotissement Les Lavandières :

Le CM valide l'étude détaillée du projet d'installations d'éclairage public présenté par le Syndicat d'Electricité d'Ille et Vilaine, pour un montant de 25 800 € TTC, avec un coût résiduel pour la commune s'élevant à 20 640 €.

■ Installation de coussins berlinois :

Le CM valide le devis de l'entreprise 4S SIGNALISATION MARQUAGE

■ Subventions 2019 aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANTS en €
JSB (Jeunesse Sportive de Boisgervilly)	2 600,00
Comité des fêtes	600,00
Course cycliste (comité des fêtes)	500,00
Donneurs de sang	61,00
Centre anti-cancéreux	230,00
Société de chasse	100,00
ACPG/CATM (Anciens Combattants)	150,00
Gymnastique volontaire	650,00
Piscine école publique (sur facture)	5 000,00
Centre de Loisirs (Famille Rurale)	7 000,00
Prévention routière	100,00
Association des commerçants et artisans UPB	1 000,00
Alcool et assistance	200,00
Comice agricole	1 400,00
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNALES	19 591,00
CCAS	21 605,77
Caisse des Ecoles	6 300,00

■ Principaux investissements prévus pour 2019* :

* en euros TTC

Etude agrandissement de l'école	10 000
Logiciels informatiques	10 000
Plateaux ralentisseurs (coussins berlinois)	5 000
Jeux étang	30 000
ALSH (centre de loisirs)	480 000
Travaux voirie (rue de La Chesnais)	450 000
Mobilier (salle polyvalente, école et centre de loisirs)	31 000
Matériel service technique	5 000
Remboursement de capital	137 500
Divers	30 000

pour l'installation de coussins berlinois au niveau de la rue de La Planche pour un montant de 3 332,78 € HT.

■ Tarifs SPANC 2018 et 2019 :

Le CM approuve les redevances 2018 et 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif selon le tableau présenté ci-dessous :

ANNÉES	2018	2019
Contrôle des installations neuves ou existantes à remettre en état		
Faisabilité	54 €	55 €
Conception	54 €	55 €
Réalisation	83 €	84 €
Contrôle des installations existantes		
Contrôle de bon fonctionnement	75,50 €	75,50 €
Visites techniques et autres services		
Visite technique	57 €	58 €
Prélèvement et analyse de rejet	48 €	48 €
Contrôle de bon fonctionnement		
Contrôle	132 €	134 €
Contre visite	93 €	94 €

■ Rue de La Chesnais :

Le CM approuve le récapitulatif des travaux, le dossier « Projet » pour un montant de 342 886 € HT pour les travaux de la rue de La Chesnais.

■ Nettoyage du béton désactivé :

Le CM entérine le devis présenté par l'entreprise BREMAT Environnement, pour le nettoyage du béton désactivé de la rue Théodore Botrel, place de l'Eglise et la rue Pierre Legault, pour un montant de 5 850 € HT.